

La situation institutionnelle de l'enseignement supérieur et universitaire en Haïti

Kénold Moreau

1. INTRODUCTION

Le besoin de formation universitaire en Haïti était déjà énorme, le séisme du 12 janvier 2010 vient l'accentuer davantage. Ce séisme qui a détruit ou rendu inutilisables près de 80 % des établissements supérieurs du pays a réveillé la conscience nationale sur le besoin de formation dans de nombreux domaines, mais surtout sur la nécessité de décentraliser l'offre publique de formation. On estime au total qu'environ 160 universités parmi celles qui fonctionnent dans la région métropolitaine ont été, pour la plupart, détruites ou endommagées par le séisme, qui a tué environ 120 professeurs et 3 000 élèves et étudiants. L'Université d'État d'Haïti (UEH), durement frappée par la perte de 9 de ses 13 bâtiments ainsi que celle de 25 professeurs et 380 étudiants, s'est sentie interpellée au plus haut point vu sa responsabilité nationale. Elle a donc entamé des démarches non seulement pour construire un nouveau campus, mais aussi pour décentraliser l'UEH. C'est dans ce contexte que le président de la République dominicaine, dans un élan de solidarité, a décidé de participer à la reconstruction du pays en offrant un campus d'une capacité de 10 000 étudiants au gouvernement haïtien. L'UEH, qui devait bénéficier de cette offre, laquelle est en dessous de ses besoins à Port-au-Prince, a quand même décidé, en accord avec le président de la République d'alors, Son Excellence René Préval, de placer cet établissement dans le Nord, plus précisément à Limonade où elle possède déjà 30 carreaux de terre. L'UEH est le plus grand établissement d'enseignement supérieur du pays. Elle compte plus de 20 000 étudiants qui reçoivent gratuitement leur formation à l'université et qui sont

encadrés par environ 1 500 professeurs. Environ 800 agents et cadres administratifs travaillent à l'UEH. Le siège de l'administration centrale se situe dans la région métropolitaine ainsi que 11 de ses facultés. D'autres établissements de l'UEH, dont une faculté et six écoles, fonctionnent en province.

Depuis les années 1980, donc depuis déjà trois décennies, le cadre haïtien d'enseignement supérieur s'élargit d'année en année par la multiplication de nombreuses activités d'étude et de formation au niveau tertiaire, particulièrement dans la capitale. Le foisonnement d'institutions d'enseignement supérieur privées aussi bien conventionnelles que spécialisées – il y en avait environ 150 en 2006, on estime qu'il y en a plus de 200 en 2012 – vient affaiblir chaque jour la seule université d'État qui existe depuis décembre 1960 (décret du 16 décembre 1960), sans grande extension dans les provinces.

L'espoir suscité par le ministère de l'Éducation nationale lors de la création de la Direction de l'enseignement supérieur s'est évanoui à cause des déficits de fonctionnement de cette institution publique. Pourtant, les plus optimistes misaient sur la nouvelle dimension apportée au concept d'enseignement supérieur, qui englobait dès lors la catégorie d'institutions postsecondaires, elles aussi conventionnelles, mais non universitaires, en l'occurrence les Centres d'enseignement scientifique et technologique (CEST), les Centres de formation pour l'enseignement fondamental (CFEF), par exemple, ajoutés aux Écoles normales d'instituteurs et institutrices (ÉNI) et d'autres.

Ces innovations auraient pour valeur non seulement d'établir les critères de qualité qui devraient servir de référentiel à

l'évaluation de nos ressources humaines, mais aussi de définir certains défis que devrait relever un pays en développement aux prises avec la nécessité de compenser l'exode de ses cerveaux.

2. ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET QUALITÉ

Certes, l'augmentation du nombre des établissements d'enseignement supérieur a facilité l'accès à un plus grand nombre de jeunes à la formation supérieure. Cette augmentation exponentielle conduit à une population qui a atteint, en 2000, environ 20 000 étudiants. Aujourd'hui, à chaque rentrée universitaire, plus de 30 000 jeunes diplômés de l'enseignement secondaire peinent à trouver un établissement d'enseignement supérieur.

Mais cette massification pose problème dans la mesure où l'accroissement dramatique des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur menace même l'existence de ces derniers. L'Université d'État d'Haïti n'arrive pas à satisfaire les demandes, ni à la capitale ni dans les villes de province. La majorité des jeunes désireux de poursuivre des études au niveau de l'enseignement supérieur ne sont pas en mesure de payer les frais que réclament les établissements à but lucratif de ce niveau.

Se pose alors le problème d'équité d'accès : les diplômés de l'enseignement secondaire n'ont pas tous les mêmes chances d'accéder à l'enseignement supérieur et à ses programmes de formation.

Dans la plupart des universités haïtiennes, la formation n'est pas de qualité. Cette situation est liée, en partie, non seulement à la croissance des effectifs, mais aussi à l'insuffisance de formation de certains professeurs. La pédagogie universitaire n'est pas appliquée ; les ressources et les fonds documentaires sont rares, voire inexistantes ; la technologie de la communication est un luxe. Il convient d'ajouter à ces anomalies le bas niveau des étudiants qui accèdent à l'enseignement supérieur et le peu d'attention accordé à la recherche universitaire.

3. ÉQUITÉ DE CONFORT PÉDAGOGIQUE ET DE PRODUCTION

Ainsi, à l'équité d'accès, il aurait fallu ajouter l'équité de confort pédagogique : les étudiants qui choisissent des programmes de formation différents ont-ils les mêmes chances de bénéficier d'un confort pédagogique semblable ? Autrement dit, les étudiants de la Faculté d'ethnologie ou de l'Institut d'études et de recherches africaines (IERA), par exemple, ont-ils les mêmes chances de bénéficier du même confort pédagogique que leurs camarades de la médecine ou des

sciences humaines ? Quid des bibliothèques, des centres de ressources, des salles de classe ou de travail adéquates, voire du mobilier le plus essentiel ?

Les étudiants ayant un niveau d'aptitude égal au moment de leur admission dans un établissement d'enseignement supérieur ont-ils les mêmes chances d'obtenir leur diplôme dans un même laps de temps ? Selon l'établissement fréquenté, le rendement interne ou le taux de réussite est insignifiant et les investissements, quoique modestes, se font à la perte.

4. EFFICACITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Si l'on s'arrête sur l'efficacité de l'enseignement supérieur haïtien en examinant le rapport entre les flux à l'entrée et les flux à la sortie du système, on se rendra compte de la perte des maigres ressources allouées, à l'UEH particulièrement.

a) Efficacité interne

Il n'est pas rare de rencontrer des étudiants qui complètent en neuf ans le cycle de la licence de quatre ans et qui n'obtiennent pas leur diplôme parce qu'ils sont incapables d'écrire et de présenter avec succès le mémoire de fin d'études qui leur est exigé.

b) Efficacité externe

L'enseignement supérieur haïtien ne fournit pas le nombre de diplômés dont le pays a besoin. Ceux qui réussissent à terminer leurs études deviennent des chômeurs instruits, leur formation n'étant pas adaptée aux attentes du milieu du travail. La relation formation-emploi n'est pas adéquate : le nombre de techniciens ou de spécialistes à former et le nombre effectif de diplômés sont insignifiants. Combien de diplômés travaillent à leur propre compte ?

Actuellement, les programmes de maîtrise sont quasi inexistantes dans l'enseignement supérieur haïtien, malgré les efforts déployés depuis quelque temps par l'UEH et quelques établissements privés pour remédier à cette carence.

5. EFFICIENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

À cette carence d'efficacité s'ajoute le manque d'efficience du système d'enseignement supérieur qui se caractérise, d'une part, par la carence des sorties du système par rapport aux ressources engagées, d'autre part, par la carence de recherche de ressources de financement autres que celles, d'ailleurs très insuffisantes, allouées par l'État, notamment à l'UEH. Enfin, l'inefficience de l'enseignement supérieur haïtien se caractérise autant par le manque de politique de choix dans les allocations des ressources aux différents postes que par l'impertinence des curricula par rapport aux attentes de la nation. ►

En général, la situation dans l'enseignement supérieur est critique, car son fonctionnement est gêné par l'accroissement spectaculaire des effectifs dans la plupart des établissements, la qualité déplorable de la formation liée en partie à la croissance des effectifs, le nombre croissant des étudiants qui abandonnent sans obtenir de diplôme, le nombre tout aussi croissant de diplômés du système qui ne trouvent pas d'emploi, et le coût unitaire, parfois exorbitant, de l'enseignement supérieur privé.

Enfin, en ce qui concerne la recherche, le moins que l'on puisse dire est que nos universités, les universités haïtiennes, ne sont que des établissements d'enseignement au même titre que nos collèges et lycées. La mission de recherche demeure un rêve, aucun moyen n'est mis en œuvre, aucune activité y relative.

6. CONCLUSION

Le pays souffre d'une grande carence de ressources humaines qualifiées susceptibles de participer effectivement à son relèvement, à son progrès. L'enseignement supérieur se révèle, jusqu'à présent, incapable de combler le déficit actuel en

enseignants de niveau conceptuel élevé, en ingénieurs, en techniciens supérieurs et en chercheurs. Leur formation ne peut être assurée en quantité suffisante en Haïti. La restructuration de l'enseignement supérieur devra donc aller de pair avec celle de l'enseignement secondaire. Il est important de se questionner sur le nombre de professeurs, de professeurs-chercheurs titulaires et de vacataires qui font fonctionner l'enseignement supérieur en Haïti.

Bref, l'université haïtienne ne remplit pas encore sa mission de production de valeurs permettant de traduire sa qualité en résultats scientifiques, économiques, sociaux ou culturels, voire politiques. L'excellence universitaire dépend, bien sûr, avant tout de la qualité des personnels. Mais elle dépend aussi des moyens disponibles et aussi de la manière dont les structures et les procédures permettent de traduire cette qualité dans les résultats escomptés.

Le pays a encore du mal à entretenir une institution universitaire accueillante, citoyenne, ouverte, accomplissant pleinement ses missions de levier de développement, de veille et de prospective tout en privilégiant l'excellence, la qualité et le mérite dans l'autonomie totale. ■

Kénold Moreau, Ph.D. est né et a grandi à Port-Margot (Haïti). Il est détenteur d'un doctorat (Ph.D.) en éducation comparée, d'un Master (M.A.) en administration de l'éducation, tous deux obtenus à l'Université de Montréal (Québec-Canada) et d'un Bachelor (B.A.) en enseignement des langues et des lettres (Université du Québec à Montréal). Dr. Moreau a obtenu un diplôme supérieur de l'École Internationale de Psychologie et d'Organisation (EIPO) de Bruxelles (Belgique). Il est diplômé de l'École Normale Rurale de Damien (Port-au-Prince), Haïti. Dans la fonction publique haïtienne, il a occupé plusieurs fonctions, incluant celles de Directeur général du Ministère de l'Éducation Nationale et de Coordonnateur général du Projet Éducation Pour Tous (EPT). Actuellement, il est Secrétaire Général du Campus Henry Christophe de Limonade. kenoldca@yahoo.fr

Collège Catts Pressoir

